

M 423.

Titre du document :

**VERS UNE VALORISATION
OPTIMALE DES MATIÈRES
PUTRESCIBLES SUR LE TERRITOIRE**

Coordonnés du promoteur:

**Les Composts Forestiers Bas St-Laurent
326 St-Joseph ouest app: 2
Rimouski (Québec)
G5L 4P1**

Nom du promoteur:

**Gérald Mercure,

Coopérative Éco-ressources Rimouski-
Neigette
Téléphone (418) 723-1880, local : 2237
Membre fondateur, Membre Conseil
d'Administration et Secrétaire**



Vers une valorisation optimale des matières putrescibles disponibles sur le territoire

Le but est de soutirer l'herbe, les feuilles et les branches du tri-compostage dans la production de composts forestiers de catégorie AA destiné à l'agriculture biologique.

Nous sommes persuadés que l'approche que nous privilégions dans la gestion des matières putrescibles ne vous laissera pas indifférent. Il s'agit d'identifier les matières putrescibles et de réunir les matériaux de base tels ; les coupes d'herbe fraîche source d'azote, (C/N 10-15:1) la collecte de feuilles dans les municipalités (C/N 20-30:1) à l'automne, et en dernier lieu et non le moindre, les branches des tailles d'arbres d'origine forestière et municipale, il s'agit de bois raméal branches avec un diamètre inférieur à 7 cm. (C/N 50:1)

Ce qui rend difficile cette idée de produire des COMPOSTS FORESTIERS est qu'il existe une tendance lourde favorisant le tri-compostage (mélange de tout ce qui est compostable, résidus de table, jardins, résidus de travaux paysagers et tout autres matériaux compostables) ce qui donne en bout ligne un compost de catégorie -B- impropre à l'agriculture-bio cette approche de tri-compostage préconisé par les municipalités et approuvé à certain moment par le Ministère de l'environnement risque d'étouffer dans l'œuf la production d'un compost forestier.

Que l'on recueille seulement 30 % des résidus forestiers produits laissés au sol par les travaux d'aménagements forestiers et de coupes forestières en forêt, n'aurait aucune incidence négative sur l'inventaire forestier, au contraire cette pratique ne pourrait qu'améliorer le rendement, trop de résidus laissés au sol c'est comme pas assez, trop humidité versus trop ensoleillement. Cette dernière mesure assurerait un approvisionnement constant en bois raméal dans la fabrication de composts forestiers, qui sont le haut-de-gamme de composts, et la réponse à beaucoup de problèmes environnementaux.

Plusieurs études nous démontrent les avantages qu'on pourrait en retirer en terme de protection des eaux de surface et souterraine, diminution de l'érosion des sols, sans compter le rendement accru lors des récoltes en terme de quantité et de volume produit et ce sans l'utilisation de pesticides et d'insecticides avec l'application de composts forestiers pour l'amendement et la fertilisation des sols.

Les expériences non concluantes par le passé avec le bois en agriculture ont laissé des traces que les agriculteurs ont toujours en mémoire, récolte brûlée par des sols trop acide (PH > 7) avec l'utilisation de résineux et de bois caulinaires (tronc) (C/N 500:1), les sciures de bois en utilisant la méthode de compost de surface, résultant en un produit non mature et instable.

À notre avis les Plans Gestion des Matières Résiduelles ne devraient pas faire l'objet d'une application copier-coller et mur à mur sur le territoire québécois.

La réalité des LIEUX D'ENFOUISSEMENTS SANITAIRES dans la région montréalaise n'est pas la même qu'en région à titre d'exemple !

La gestion des matières putrescibles devrait passer par le même raisonnement, le tri-compostage à l'échelle du Québec rendrait des matériaux riches en matières fertilisantes tels la PELOUSE, les FEUILLES, et les BRANCHES impropres à la fertilisation des sols en agriculture BIOLOGIQUE, d'ailleurs cette remarque m'a déjà fait par le Président de l'Association des Agriculteurs Biologique de l'Est du Québec de l'époque, ce dernier avait beaucoup de réserve quant à l'utilisation d'un compost à base de tourbe et crevettes. Il est important de garder à l'esprit que le sol est un milieu complexe, il ne suffit pas d'apporter à celui-ci une quelconque matière organique pour obtenir des résultats. La forêt de feuillus étant un écosystème autosuffisant, favorable à la biodiversité et particulièrement efficace dans la gestion des nutriments et de l'énergie.

La stratégie dans la mise sur pied de ce projet Les Composts Forestiers bsl regroupe plusieurs intervenants en récupération pour répondre aux exigences du Ministère de l'Environnement dont les Municipalités Régionale de Comté sont confrontées avec le Plan de gestion de matières résiduelles 1998-2008.

EXTRAIT DE DOCUMENTS DE TRAVAIL (COMPOSTAGE MUNICIPAL)

Ville de Laval - Projet Pilote - Collecte à (3) voies - (Rapport final, phase -1-)(1998

La disponibilité d'un compost de haute qualité s'avère essentielle à l'ouverture des marchés agricoles.

En effet, l'étude de marché sur le compost effectué par Zins, Beauchesne et al. (CQVB, 1997) indique que 88% de tous les producteurs en serre et 86% de tous les producteurs maraîchers au Québec recherchaient un compost de catégorie A-A.

À titre d'exemple une entreprise existante sur le territoire qui fait du tri-compostage dans des silos dans des temps record n'est peut être pas la solution, il ne faut pas se presser pour produire une bonne qualité de compost (AA), le fait d'encourager cette pratique à l'échelle du Québec serait à notre avis une grave erreur en ce qui concerne la gestion des matières putrescibles au Québec et du même coup aurait pour effet de ralentir la production en serre ou maraîchère de produits bio destinés à l'alimentation faute d'avoir des inventaires soutenus de matière fertilisante répondant aux exigences des producteurs biologiques.

Recommandations :

Considérant l'implication des ministères, de l'Environnement, de l'Agriculture, des Ressources Naturelles, en plus des M.R.C et les Municipalités sans oublier les villes centre qui exerce trop souvent leur droit de veto, beaucoup trop d'intervenants sont sollicités et tous se renvoie la balle.

Les Municipalités régionales de comté sont les mieux placées pour gérer la ressource, encore faut t-il que cette dernière soit tributaire d'un plan de gestion de la ressource forestière élaboré à l'échelle du Québec et étroitement lié aux obligations de résultats qui s'y rattachent.

Mettre en place des incitatifs économiques avec l'implantation d'un projet pilote dans la région, approche qui donnerait le ton à ce projet et circonscrirait les matériaux de base et la méthodologie dans le processus de compostage.

Apporter des modifications à la réglementation existante en terme de gestion des matières putrescibles pour mieux catégorisé les ressources de base.

L'obligation de revoir les normes de catégorisations des composts et la spécificité dans leurs utilisations.

Le tri-compostage fait partie intégrante des solutions envisagées pour les matières difficile à isoler comme les résidus de table.

Les recommandations que je viens de vous énumérer répondent très exactement au principe de développement durable.

De notre côté, il y a plus de 10 ans qu'on réfléchit à cette situation bien particulière concernant la gestion des matières putrescibles, beaucoup de représentations ont été faites en ce sens pendant cette période mais sans toutefois constater des changements significatifs d'attitudes afin d'apporter des modifications aux réglementations soit pour les catégories de composts, l'épandage de lisier de porc, et le développement d'une autre approche quant à l'exploitation des aires forestières au Québec. Plusieurs études ont été réalisées sur le sujet en particulier par le département de la Faculté de Foresterie et de Géomatique de l'Université Laval, Biomax à Québec, l'ITA de La Pocatière et Ville de Laval.